

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 396 Vendredi 1er Mai 2020 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Peggy DICKENS, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Anne-Laure VIARD, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD, Bernard DUROURE,

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX – DAG.

Membres du BEX excusés : Vincent LECRUBIER,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 17 h 30

SUIVI	
Prochain BEx	Le Jeudi 7 Mai à 18 h 00 en distanciel

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Compte rendus CNA Ocean Racing du 29 avril	<p>En introduction, la commission rappelle que la cellule de crise FFCK continue son travail auprès des clubs et que cette cellule est déclinée dans chaque CRCK pour répondre aux aides spécifiques et aux territorialités des consignes sanitaires. Une enquête est lancée auprès des clubs pour connaître les besoins et les situations.</p> <p>Le calendrier Océan Racing 2020 se centre sur l'unique maintien d'un Championnat de France. La validation des projets de championnats de France 2020 aura lieu lors du Bex du vendredi 1 mai.</p> <p>Un groupe restreint de travail pour l'activité « ocean racing » s'est réuni pour rédiger le référentiel du nouveau système Pagaies Couleurs ocean racing. Un travail de relecture a été proposée à un groupe élargi. Il est précisé que le dispositif ne prend en compte dans un premier temps que les surfskis et les outrigger canoës.</p>
2. Le Partenariat avec le Chant des Rivières	<p>L'association « Le chant des rivières » est une association en région Auvergne Rhône Alpes, sur la défense des rivières sauvages dans les Alpes. La commission ESIND propose que la FFCK soit partenaire de cette association pour un développement raisonné des microcentrales et soucieux de la préservation de nos rivières sauvage des alpes.</p> <p>→ Validation par le BEx pour ce partenariat</p>

<p>3. Note de la commission nationale Espace Site itinéraire et Navigation Durable</p>	<p>Dans le cadre d'un groupe de travail du Comité National de l'Eau, les membres du bureau de la CESIND (Commission des Espaces Sites itinéraires et Navigation Durable) et le service ont participé à l'élaboration d'une note technique relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une « politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau » qui a été publiée le 30/04/2019, par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), et envoyé à tous les préfets et DREAL.</p> <p>Cette note prévoit notamment une meilleure prise en compte des autres usages et nous avons pu y faire rappeler les principes et textes réglementaires relatifs à la continuité de la navigation à prendre en compte lors de la mise en œuvre de la continuité écologique sur un ouvrage. Cette note annonçait également une déclinaison de 7 actions, objets de documents complémentaires à produire pour l'élaboration desquels nous aurions dû être associés ou consultés, pour 4 d'entre eux (2, 3, 4 et 7) :</p> <p>Action 1 - Prioriser de façon homogène dans les bassins les actions de restauration de la continuité écologique au profit du bon état des cours d'eau et de la reconquête de la biodiversité → livrable : méthode nationale partagée</p> <p>Action 2 - Améliorer la coordination et les relations entre services et opérateurs de l'État en vue d'une meilleure conciliation des enjeux (environnementaux, changement climatique, économiques, énergétiques, culturels, bien-être et qualité de vie, sportifs...) → livrable une instruction aux services (élaboration Dir Eau et Biodiversité + Ministère Culture + Ministère Sports/FFCK).</p> <p>Action 3 - Accompagner la mise en œuvre des projets par la maîtrise d'ouvrage publique locale → livrables : des outils d'aide à la décision des collectivités (élaboration FNCCR et ANEB), élaboration en cours et consultation FFCK prochaine.</p> <p>Action 4 - Faciliter la mise en œuvre de solutions proportionnées au diagnostic réalisé et économiquement réalistes → livrables : guide et grille d'enjeux (élaboration OFB + DGEC / FFCK).</p> <p>Action 5 - Conforter les outils financiers pour les collectivités, les propriétaires et exploitants (notamment les plus modestes) et une fiscalité favorable à la restauration de la continuité et à la préservation du patrimoine → livrable : mission IGF-CGEDD.</p> <p>Action 6 - Renforcer la connaissance des spécificités des moulins et rationaliser leur remise en exploitation éventuelle → livrables : guides, fiches, plaquette (élaboration DEB + fédérations moulins).</p> <p>Action 7 - Transmettre la connaissance scientifique et les solutions techniques efficaces et durables → livrables : CNRR, sites de démonstration, REX collectivités, animations (élaboration OFB, contrib FFCK).</p> <p>Ces documents ont été amendés par la CESIND</p> <p>→ Le BEx valide les propositions et contributions faites par la commission Espace Site, Itinéraires et Navigation Durable.</p>
--	--

<p>4. Plan de reprise : Services au siège fédéral</p>	<p>Le début de déconfinement est annoncé à partir du 11 mai 2020 sous réserves que le département de la Seine-et-Marne soit identifié dans les départements l'autorisant et que les locaux soient à nouveau accessibles (En attente des retours de l'UCPA).</p> <p>Cette reprise doit s'effectuer de façon progressive, dans des conditions garantissant la santé des collaborateurs, et de façon adaptée à leurs situations personnelles.</p> <p>Limiter la présence au siège dans un premier temps, en favorisant le télé-travail en limitant la présence au siège aux activités qui le requièrent impérativement.</p> <p>Reprise de l'activité et retour au siège en application de 3 principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Condition unilatérale - Sécurité sanitaire des collaborateurs, Objectif prioritaire - Favoriser et accompagner la reprise de l'activité du réseau de la FFCK, Adaptation - Prise en compte des situations individuelles des collaborateurs. <p>Pour la sécurité des salariés au siège :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire fourni par la FFCK pour tous, • Pas de transmission de documents papier, Courrier ouvert et conservé par une seule personne, intégralement numérisé pour envoi aux destinataires concernés, Transmission de documents numérisés, Visa électronique pour les documents financiers, Conservation du document dans une pochette dédiée pour remise ultérieure au service comptable, • Interdiction de l'usage des appareils collectifs non indispensables (de la machine à café, de la bouilloire et réfrigérateur), • Déjeuner à l'extérieur des locaux ou à son bureau, • Limiter le nombre de collaborateurs dans un même espace, • Obligation de lavage de mains avant et après la manipulation de fournitures, • Mise en place d'un programme de présence au siège validé par l'équipe de Direction. • <p>→ Validation par le BEx pour ce plan de reprise et de ces règles qui seront adaptées le cas échéant pour tenir compte de l'évolution de la situation.</p>
<p>5. Plan de reprise : Animation Nationale</p>	<p>Dans le contexte très particulier, les différentes propositions des Commissions Nationales d'Activité sont présentées aux membres du BEx, pour le report des Championnats de France sur la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020, sous réserves que les autorités gouvernementales autorisent ces manifestations (en fonction de l'évolution de la pandémie). Les conditions de participation sont disponibles soit auprès des Commissions Nationales d'Activités soit auprès du service d'animation nationale fédérale.</p> <p>CALENDRIER NATIONAL 2020 (MAJ – le 27 avril)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Championnat de France Vitesse – Fond – Paracanoë et Minimes – 12 et 13 septembre à Mantes La Jolie, • Championnat de France de Marathon – 26 et 27 septembre à Redon,

	<ul style="list-style-type: none"> • Championnat de France de Freestyle – 26 et 27 septembre à Veigné, • Championnat de France de Dragon Boat – 3 et 4 octobre à Mantes La Jolie, • Finales des Championnats de France Kayak Polo – 17 et 18 octobre à Vertou, • Championnat de France Ocean racing – 24 et 25 octobre à Cherbourg, • Championnat de France Waveski Surfing– 24 et 25 octobre à Etel, • Championnat de France Slalom – 27 au 29 octobre à L’Argentière La Bessée, • Championnat de France Descente – 30 octobre au 1^{er} novembre à Tours, • Championnat de France Elite Slalom – 14 et 15 novembre à Foix. <p>→ Validation par le BEx pour ce programme, en attirant l’attention des clubs sur</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les incertitudes à ce jour de pouvoir maintenir cette programmation, 2. la nécessité d’effectuer des réservations des hébergements intégrant des clauses de résiliation.
<p>6. Plan de reprise : Doctrines sanitaires fédérales pour la reprise des activités dans les Structures</p>	<p>Un document qui sera diffusé la semaine prochaine, présente les mesures sanitaires recommandées par la FFCK dans le cadre du déconfinement, afin de favoriser un retour à la pratique dans un cadre sécuritaire et sanitaire respecté. Ces mesures sont valables dès lors que le décret relatif à la fermeture des établissements d’APS et les arrêtés préfectoraux d’interdiction de la navigation seront levés, tout en respectant le plan de déconfinement défini par le gouvernement et des autorisations territoriales et locales. Elles sont à adapter selon les mesures départementales ou locales spécifiques (classement vert / rouge des départements).</p> <p>Cette doctrine a pour objet de permettre la reprise de l’activité individuelle à partir du 11 mai pour une pratique en embarcation individuelle, en groupe inférieur à 10. En fonction de l’évolution de la situation, ces règles pourront être modifiées à partir du 2 juin ou du 1^{er} juillet.</p> <p>Dans un premier temps, les EPI devront être vérifiés, les zones de navigation, contrôlées et un registre recensant les personnes accueillies sera mis en place. Le contrôle ou l’adaptation du Règlement Intérieur sera effectué. Les gestes barrières doivent être respectés : 1 mètre entre les personnes, 10 personnes présentes simultanément (<i>pratiquant, accompagnateur, éducateur confondus</i>), limitation du temps de présence dans la structure et de l’accès aux bâtiments. Reprise progressive et modérée de l’activité des pratiquants après 2 mois d’arrêt.</p> <p>Lorsque c’est possible, pour les adhérents, venir et repartir avec pagaie, gilet. Possibilité d’une organisation d’une attribution d’équipement individuel</p>

(pagaie, gilet, bateau) à chaque adhérent autorisé à pratiquer. L'autre solution est de proposer une rotation des gilets d'aide à la flottabilité sur 6 jours, pour les laisser 6 jours à sécher avant une nouvelle utilisation.

Prévoir un protocole de nettoyage du matériel de prêt entre chaque personne comme l'utilisation d'une pulvérisation de produits javellisés sur les manches de pagaie et les embarcations. Après la séance, faire déposer par les pratiquants leur matériel dans une zone de désinfection dédiée.

Aucun contact direct ou indirect entre les participants (ballons, bateaux d'équipages et autres objets partagés proscrits).

Organiser la pratique individuelle en limitant à 10 le nombre de personnes présentes simultanément.

Fin du BEX à 19 h 30

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

